



Suspension du décret de rénovation des bâtiments tertiaires : le SERCE appelle à une nouvelle concertation pour en finir avec les attermolements et obtenir un véritable engagement des acteurs du secteur tertiaire

Par une ordonnance du 11 juillet 2017, le Conseil d'État a suspendu le décret 2017-918 du 9 mai 2017 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire. Cette décision reporte une nouvelle fois l'application d'une obligation attendue depuis 7 ans. Il est donc urgent de relancer sans délai une large concertation permettant la mise en œuvre de la législation.

Le décret, qui devait être un des piliers de la politique de la transition énergétique en France, a été suspendu par le Conseil d'État en raison d'un calendrier d'application jugé trop court, d'un arrêté d'application non paru à ce jour, d'un périmètre estimé incomplet et de la nécessité de moduler l'obligation en fonction de la destination des bâtiments.

Le SERCE comprend les inquiétudes formulées par les requérants sur le calendrier d'application qui mettait en œuvre une partie de l'obligation dès le 1^{er} juillet 2017. En revanche il regrette que cette décision retarde une nouvelle fois la mise en œuvre à l'échelle nationale de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. L'efficacité énergétique est en effet l'un des piliers principaux de la transition énergétique en France. La publication du décret était un signal positif très fort que toute la filière de l'efficacité énergétique attendait depuis 7 ans.

Le SERCE tient à rappeler que ce décret imposait des investissements rentables à court terme (entre 5 à 10 ans), évalués à partir d'une étude préalable et systématique. A l'échelle nationale, l'étude d'impact réalisée par le Ministère prévoit que dès la 4^{ème} année, les économies générées sont de l'ordre de 3 Mds€ par an pour l'ensemble du parc concerné.

De nombreuses actions efficaces et peu coûteuses sont faciles à mettre en œuvre sur les équipements tels que chaufferies, éclairage, groupes froids, climatisation-ventilation... Le pilotage précis de la température intérieure est aussi un levier intéressant : un degré en moins représente 7% d'économie d'énergie en moyenne.

Le SERCE appelle à relancer très rapidement une concertation élargie pour permettre à l'ensemble des acteurs de contribuer à la réécriture du nouveau décret, conformément aux récentes positions du gouvernement sur les enjeux climatiques. Les entreprises du SERCE, qui travaillent au quotidien sur cette problématique, sont volontaires pour partager leur expérience de terrain et apporter des exemples concrets de démarches efficaces.

Des solutions peu coûteuses pour un retour sur investissement court

Il est avéré qu'il est possible de réduire notablement la consommation énergétique des bâtiments en agissant directement sur les équipements. Les systèmes de mesure/comptage à distance en temps réel permettent d'éviter les dérives et les dysfonctionnements et d'obtenir des résultats très rapidement rentabilisés.

Les réglages et la maintenance sont également des leviers bien souvent sous utilisés alors qu'ils permettent de maintenir la performance des équipements et au-delà la performance énergétique des bâtiments.

L'utilisation d'équipements intelligents (capteurs, exploitation des données du bâtiment, GTB...) permet également de piloter les bâtiments et d'en optimiser la performance énergétique.

Une récente étude de l'AFNOR Energies* met en évidence des actions rapides, efficaces et peu coûteuses permettant de réduire la consommation d'énergie de 27 % en moyenne.

*www.afnor.org/actualites/nouvelle-etude-laudit-energetique-premiere-brique-dune-demarche-deconomies-energie-reussie/

Il est essentiel que l'ensemble des secteurs professionnels prennent enfin conscience des enjeux et s'engagent activement dans cette démarche essentielle pour la planète !

Le défi est important, aussi bien en termes d'économies d'énergie, d'enjeux climatiques qu'économiques. Le parc tertiaire représente à cet égard un gisement substantiel d'emplois. Le SERCE estime que si le taux de rénovation des bâtiments tertiaires passait de 1,5% environ à 2,5% par an, cela représenterait un potentiel de 40 000 emplois.

Contact presse : Marielle MOURGUES - m.mourgues@serce.fr – 01 47 20 69 45

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2016 : 17,1 milliards d'euros ; 135 000 salariés.